

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



AVIS PUBLIC

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023

Conformément à l'article 148, du *Code municipal*, avis est donné par la soussignée, Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, que lors de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022, le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, a adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023, qui se tiendront le mardi au 421, 4^e Avenue et qui débiteront à 19 h 30 :

17 Janvier	7 Février	7 Mars
4 Avril	2 Mai	6 Juin
4 Juillet	15 Août	5 Septembre
3 Octobre	7 Novembre	5 Décembre

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 2 novembre 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière